

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

RECYC-QUÉBEC





TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
RECYC-QUÉBEC, C'EST...	5
REVUE DE L'ANNÉE	7
1. CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX QUANT À LA RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	8
2. SOUTENIR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) DANS LEUR GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)	9
3. ACCROÎTRE LE RECYCLAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS EN FIN DE VIE	11
4. DEVENIR LA RÉFÉRENCE EN GMR	12
5. OPTIMISER LA VISIBILITÉ DE RECYC-QUÉBEC	15
RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE	17
GOUVERNANCE	24
ÉTATS FINANCIERS	39
DÉVELOPPEMENT DURABLE	66

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Encore une fois cette année, je suis fière de pouvoir dire que RECYC-QUÉBEC s'est démarquée par son leadership, alors que nous avons parfois navigué en eaux troubles compte tenu de l'actualité liée à l'industrie du recyclage.

Ceci dit, résiliente devant de tels défis, l'organisation a su mettre à profit ses capacités mobilisatrices et jouer, plus que jamais, son rôle de maillon central. Le rôle pivot de RECYC-QUÉBEC s'est confirmé à plusieurs égards, dont vous trouverez les retombées dans les pages suivantes.

Certes, je félicite toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC qui a su habilement maintenir le cap tout en pavant la voie pour la sortie de crise, mais cela n'aurait pu se faire sans la participation et l'apport des intervenants de l'industrie, qui ont tous levé la main et répondu présents pour redéfinir ensemble l'avenir de la gestion des matières résiduelles au Québec. D'autre part, l'année a été marquée par l'avancement de plusieurs dossiers majeurs, pensons par exemple à l'annonce de la modernisation des systèmes de la collecte sélective et de la consigne. Nous pouvons donc qualifier l'exercice 2019-2020 d'année de consolidation et de concrétisation.

Le rapport annuel représente une source de fierté collective, car il collige justement tous ces accomplissements que nous avons réalisés ces derniers mois. J'espère que vous ressentirez tous une fierté à sa lecture, puisque chacun de nous a un rôle à jouer pour récupérer plus et recycler mieux.

Cette année, que ce soit avec le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ou encore avec le plan stratégique de RECYC-QUÉBEC, nous nous sommes donné les moyens de nos ambitions pour insuffler un élan de modernisation et d'innovation dans notre sphère d'activité. L'avenir s'annonce prometteur.

En terminant, permettez-moi de souligner une fois de plus l'excellent travail de toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC et de remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur appui de tous les instants. J'en profite également pour saluer les quatre nouveaux membres du conseil que nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année ainsi que les trois membres indépendants dont les mandats ont été renouvelés. Provenant d'horizons à la fois diversifiés et pertinents à la mission de RECYC-QUÉBEC, les membres du conseil d'administration sont des forces vives qui, par leur complémentarité, permettront assurément à la Société d'aller encore plus loin.



M^e Karine Joizil

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'exercice 2019-2020 s'est terminé à l'aube du 30^e anniversaire de RECYC-QUÉBEC. Alors qu'un chapitre se terminait, un tout nouveau s'écrivait pour la Société.



Durant ces derniers mois, nous avons consolidé les assises en matière de prévention et de gestion responsable des matières résiduelles au Québec pour les années à venir et surtout, nous nous sommes dotés d'outils phares pour à la fois pallier la crise du recyclage et réaliser notre ambition de faire du Québec une société sans gaspillage.

Tout d'abord, pour la toute première fois, nous avons le privilège de piloter la réalisation du Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce dernier met de l'avant cinq grandes mesures qui encadreront les interventions gouvernementales pour les prochaines années.

Nous avons également mis la table pour une réforme majeure de notre secteur d'activité, à savoir la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective. En misant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs, cette modernisation fort attendue permettra assurément d'améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières recyclables.

Nos réalisations, comme vous le verrez au fil de la lecture du rapport annuel, ont aussi reposé sur deux priorités constantes pour notre équipe, soit l'économie circulaire et la réduction à la source. Au cœur de notre mission, elles continueront bien sûr d'être le moteur de nos actions pour la suite.

Finalement, un autre outil essentiel sur lequel nous nous appuyons est notre plan stratégique, dont les orientations balisent l'itinéraire précis et ambitieux que nous avons entrepris cette année et que nous poursuivrons au fil des mois à venir. D'ailleurs, vous remarquerez que le plan stratégique est en quelque sorte le gouvernail et le fil conducteur des faits saillants présentés dans le présent rapport.

Le contenu de ce document regorge de réalisations concrètes et porteuses de sens qui sont possibles grâce au travail remarquable de collaboration et de concertation, dont je suis très fière. Je tiens donc à remercier les artisans de ces succès, soit les employés, l'équipe de direction et le conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC, ainsi que tous nos précieux partenaires et collaborateurs, qui, par leurs efforts concertés, permettent au final aux citoyens, aux municipalités et aux entreprises de se rapprocher d'une société sans gaspillage.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Gagné', written in a cursive style.

Sonia Gagné
Présidente-directrice générale

RECYC-QUÉBEC

C'EST

...

Mission

Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Vision

Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.

Valeurs

Au sein de RECYC-QUÉBEC, cinq valeurs, liées à notre mission, se trouvent au cœur de notre démarche éthique. Elles guident chacune de nos actions et encadrent notre prise de décisions au quotidien.

→ Respect

Accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

EN PRATIQUE : Dans un esprit d'ouverture, nous respectons nos employés, partenaires et clients pour leur personnalité, leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences en tant qu'individu.

→ Intégrité

Comportement d'une honnêteté sans compromis adopté dans l'intérêt de la mission d'une organisation.

EN PRATIQUE : Intègres, nous agissons de façon consciencieuse dans l'intérêt de notre mission et assurons l'application rigoureuse des règles de saine gouvernance.

→ Collaboration

Action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

EN PRATIQUE : Nous priorisons l'atteinte d'objectifs communs, tant au sein de notre organisation qu'avec nos partenaires. Et nous encourageons nos employés à offrir de l'aide, à s'impliquer et à partager leurs connaissances et leur savoir-faire, tant entre eux qu'avec nos clientèles.

→ Responsabilité

Nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

EN PRATIQUE : En tant qu'organisation responsable, nous répondons de nos devoirs et engagements et nous sommes imputables de chacune de nos décisions.

→ Équité

Traitement juste et impartial à l'égard des personnes et des partenaires afin d'offrir une égalité des chances pour tous.

EN PRATIQUE : Nous nous adaptons et portons une égale attention à la diversité des situations et demandes et nous traitons chacun des dossiers avec objectivité et sans parti pris.

RECYC-QUÉBEC

C'EST

...

75

EMPLOYÉS
répartis dans les
bureaux de Montréal
et de Québec

800

PARTENAIRES
issus des secteurs de
la récupération, du tri,
du recyclage et de
la mise en valeur

14

PROGRAMMES
et **APPELS**
DE PROPOSITIONS
lancés depuis 2011

50 M\$

INVESTIS
depuis 2011
dans plus de

1 300

PROJETS

11 000

**POINTS DE
RÉCUPÉRATION**
gratuits couverts par
le programme de gestion
des pneus hors d'usage

8

MILLIONS
de pneus hors d'usage
récupérés
annuellement

3

PROGRAMMES
OPÉRATIONNELS GÉRÉS
PAR RECYC-QUÉBEC :
consigne, pneus, régime
de compensation pour
les services municipaux
de collecte sélective

12

PROGRAMMES
de responsabilité élargie
des producteurs (REP)
encadrés par
RECYC-QUÉBEC



REVUE DE L'ANNÉE

LES CINQ ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

2

Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)

3

Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie

4

Devenir la référence en GMR

5

Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC



Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC)

Le programme ACDC s'adresse aux municipalités de moins de 5 000 habitants (sauf celles comprises dans le territoire des communautés métropolitaines de Québec ou de Montréal), aux municipalités régionales de comté et aux communautés autochtones. Il vise à détourner la matière organique de l'élimination, tel que prévu dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un financement supplémentaire de 5 M\$ réparti sur trois ans a été annoncé dans le budget 2019-2020 du gouvernement du Québec pour relancer ce programme. Au total, neuf projets ont été acceptés à ce jour pour une aide financière totale de plus de 650 000 \$.

TOURNÉE RÉGIONALE DE FORMATION

RECYC-QUÉBEC a effectué une tournée régionale de formation sur la gestion des matières organiques destinée aux municipalités. Les formations, auxquelles 79 gestionnaires municipaux ont participé, ont eu lieu dans cinq régions du Québec, soit plus précisément dans les municipalités de Tadoussac, Montebello, Carleton-sur-Mer, Saint-Georges et Fort-Coulonge.



OUTILS CLÉS EN MAIN

Divers outils ont été développés afin de soutenir les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques, dont la campagne La vie en brun, qui propose notamment un plan de communication, des outils pratiques ainsi que du matériel d'information et de sensibilisation.

LUTTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire, RECYC-QUÉBEC a été des plus actives auprès des municipalités et du grand public. Voici quelques exemples de nos initiatives :



- Développement d'un partenariat avec Ricardo Média
- Poursuite de la campagne J'aime manger, pas gaspiller et développement d'une trousse à outils pour les municipalités
- Ajout de messages encourageant la réutilisation des restes de table et la réduction du gaspillage alimentaire dans la campagne de communication mettant en vedette notre porte-parole Ti-Mé
- Réalisation d'une étude sur les relations entre le gaspillage alimentaire, les emballages et les émissions de gaz à effet de serre, en partenariat avec le Conseil National Zéro Déchet
- Présentation de cinq conférences sur cette thématique par les professionnels de RECYC-QUÉBEC
- Participation au chantier réduction du gaspillage alimentaire via le [plan d'action 2018-2025 de la Politique bioalimentaire](#).

2

Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)



PROGRAMME ICI ON RECYCLE +

Dans le cadre de son programme de reconnaissance [ICI on recycle +](#), RECYC-QUÉBEC a réalisé une campagne numérique auprès des industries, commerces et institutions (ICI) afin de recruter de nouveaux attestés et auprès du grand public, pour inciter les citoyens à choisir des produits et des services provenant d'entreprises écoresponsables, dont celles participant au programme.

De plus, les Rôtisseries St-Hubert sont devenues la première chaîne de restauration à adhérer au programme ICI on recycle + avec 110 succursales attestées au niveau Performance.

Quatre régions du Québec ont été visitées pour la remise des attestations du programme : Capitale-Nationale, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal et Outaouais. Pour Saguenay et Gatineau, les professionnels de RECYC-QUÉBEC en ont profité pour présenter plus en profondeur la nouvelle mouture du programme ICI on recycle +, le nouveau portail, les outils du programme et de l'information spécifique à leur région en termes de prévention et de gestion des matières résiduelles.

Résultats du programme (nombre d'attestés par niveau)

	Attestations valides au 31 mars 2020
Niveau 1 (ancienne formule du programme)	2
Niveau 2 (ancienne formule du programme)	80
Niveau 3 (ancienne formule du programme)	150
Mise en œuvre	31
Performance	202
Performance +	42
Élite	23
	530

**L'obtention
d'une attestation
ICI on recycle +
du niveau Mise en œuvre
ou d'un niveau supérieur
est une écocondition
requise à l'obtention
d'une aide financière.**

AIDE FINANCIÈRE

Plus de 1,1 M\$ en soutien financier a été accordé en 2019-2020 afin d'appuyer l'industrie. Ce financement a été octroyé dans le cadre de nos différents programmes et appels de propositions.

De plus, au début 2020, RECYC-QUÉBEC a annoncé la poursuite ou le démarrage des programmes suivants :

- Appel de propositions pour le soutien aux initiatives de recyclage et de valorisation des résidus de gypse et des résidus fins provenant du secteur CRD
- Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire
- Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique
- Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri
- Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec
- Programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective

Dans le cadre de tous ces programmes d'aide financière, RECYC-QUÉBEC inclut une écocondition afin d'inciter les promoteurs de projets appuyés à mettre en place des initiatives au sein de leur propre organisation quant à la prévention et à la gestion adéquate de leurs matières résiduelles. L'obtention d'une attestation ICI on recycle + du niveau Mise en œuvre ou d'un niveau supérieur est donc requise. En 2019-2020, 25 promoteurs ont reçu cette attestation.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

RECYC-QUÉBEC a participé à la 23^e édition du congrès du 3R MCDQ et y a présenté les plus récents résultats de performance du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) tirés du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

En plus de faire état de l'évolution des quantités de matières résiduelles récupérées, valorisées et éliminées, la présentation de ces résultats permet de prendre un pas de recul pour identifier les principaux enjeux ainsi que les stratégies à prioriser afin d'augmenter la valorisation des résidus de CRD, de leur trouver des débouchés intéressants et surtout, de réduire leur élimination.

RECYC-QUÉBEC a également soutenu financièrement des projets qui ont mené à la publication de différents guides et rapports utiles pour l'industrie. Les voici :

- [Rapport - Implantation de meilleures pratiques pour la mise en valeur du bois de CRD](#)
- [Guide des meilleures pratiques - Bois de CRD en centre de tri](#)
- [Rapport - Projet pilote de tri à la source du gypse en chantier](#)
- [Évaluation des alternatives de valorisation des résidus de criblage fin issus des centres de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition](#)



Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie

Le système de consigne sera élargi aux contenants de boissons **de 100 ml à 2 litres** inclusivement, qu'ils soient en carton, en plastique, en verre ou en métal.

ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE PUBLIQUE

Le système de consigne publique est en place depuis 1984 et n'a pas subi de modifications majeures depuis, de sorte que les taux de récupération du système stagnent depuis les dernières années à environ 70 %. Actuellement, de nombreux contenants de boissons non consignés prennent la voie des lieux d'élimination ou sont éparpillés dans la nature. Il s'agit d'un gaspillage de ressources dont les impacts environnementaux sont importants et qui envoie un mauvais message à la population quant à l'importance réelle de ses gestes pour l'environnement.

Cependant, la presque totalité des contenants consignés retournés dans le système sont recyclés dans des produits à valeur ajoutée, notamment dans la fabrication de nouveaux contenants ou emballages alimentaires.

Pour ces raisons, l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons de 100 ml à 2 L inclusivement, et ce, dans un système modernisé et efficient, permettra de répondre à la stagnation du système de consigne actuel, aux difficultés de recyclage de certains contenants de boissons non consignés consommés à la maison et aux difficultés de récupération de ceux consommés hors foyer.

Depuis l'annonce en janvier 2020 de la modernisation de la consigne et jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau système prévue en 2022, RECYC-QUÉBEC assume une double responsabilité, soit le maintien des opérations quotidiennes et le soutien à la transition vers le nouveau système.

Des investissements de 1 M\$ sont prévus pour accompagner l'industrie et réaliser des projets pilotes soutenus financièrement et coordonnés par RECYC-QUÉBEC afin d'orienter la planification et le déploiement du système de consigne élargie.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE VERRE

Dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre adopté par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, RECYC-QUÉBEC a été invitée à contribuer aux travaux et à partager son expertise sur la situation actuelle du verre au Québec.

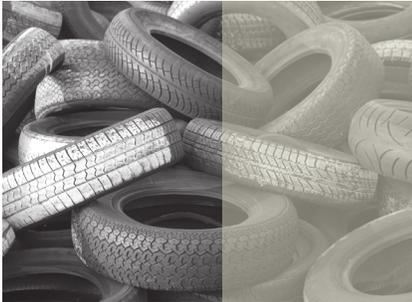
Dans son mémoire déposé aux membres de la Commission, RECYC-QUÉBEC considère que les deux systèmes de récupération sont complémentaires et essentiels à une saine gestion des matières résiduelles au Québec, mais qu'une modernisation est nécessaire afin d'en augmenter les performances et d'assurer une plus grande cohérence entre les deux. Elle recommande également qu'une priorité soit accordée au développement et à la diversification des débouchés pour le verre.

■ [Mémoire de RECYC-QUÉBEC](#)



4

Devenir la référence en GMR



PNEUS HORS D'USAGE

À la suite de l'audit de performance du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la gestion du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage pour la période 2012-2017, RECYC-QUÉBEC a été appelée à participer à la Commission de l'administration publique sur la gestion des pneus hors d'usage. Lors de son audition, RECYC-QUÉBEC a notamment présenté son plan proposant 40 actions qui répondent spécifiquement aux recommandations émises par le VGQ.

Plusieurs actions issues de ce plan ont été réalisées depuis :

- Mise en place d'un [programme d'aide financière](#) doté d'un budget initial de 500 000 \$ afin de stimuler la recherche de débouchés pour les pneus hors d'usage. Cette aide financière a notamment permis de développer des recettes de plastiques recyclés intégrant de la poudrette provenant de pneus hors d'usage;
- Diffusion d'une [liste des aides financières gouvernementales disponibles](#) pour les entreprises qui œuvrent dans le secteur de la gestion des pneus hors d'usage et publication des [indicateurs de performance](#) du Programme sur le site Web de RECYC-QUÉBEC;
- Participation à une analyse du cycle de vie (ACV) des différents types de traitement des pneus hors d'usage avec l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

ACCOMPAGNEMENT MUNICIPAL

Assumant maintenant la responsabilité de l'ensemble du suivi lié aux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), RECYC-QUÉBEC a poursuivi son accompagnement actif auprès des organismes municipaux du Québec.

Plusieurs outils pratiques ont été développés et partagés, dont huit infolettres envoyées durant l'année aux 867 abonnés, ainsi qu'un [guide d'accompagnement](#) pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) conçu en collaboration avec les associations municipales. Ce dernier, en plus d'être constamment bonifié et mis à jour pour tenir compte de l'actualité du secteur de la GMR, identifie les attentes relatives à la conformité des PGMR et fournit des informations utiles aux organismes municipaux dans la révision de leur PGMR. Des fiches et guides portant sur des sujets spécifiques tels la participation citoyenne ou la tarification incitative sont en cours de finalisation.

Le soutien offert par les professionnels de RECYC-QUÉBEC, qui répondent en moyenne à environ 60 demandes par mois, s'est également traduit par une présence accrue sur le terrain, dont plusieurs conférences et sessions d'information aux organismes municipaux.

RECYC-QUÉBEC

est maintenant responsable de l'ensemble du suivi lié aux plans de gestion des matières résiduelles auprès des organismes municipaux.

MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Afin d'améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières recyclables, la modernisation du système de collecte sélective a été annoncée le 11 février 2020.

La réforme proposée fait notamment suite aux recommandations du Comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage. Tous les membres de ce comité, qui représentaient les entreprises, les acteurs municipaux, les organisations environnementales et les centres de tri, ont convenu de la nécessité de revoir le système actuel sur la base d'une responsabilité élargie des producteurs.

La gestion de ce nouveau système de collecte sélective sera confiée à un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC, qui agira au nom des entreprises visées et qui s'assurera de l'atteinte des objectifs fixés.

Pleinement opérationnelle en 2025, la collecte sélective modernisée contribuera assurément à augmenter le taux de recyclage, tout en permettant de trouver des débouchés locaux aux matières visées. L'ensemble de la chaîne de valeur réduira ainsi sa vulnérabilité à l'égard des fluctuations des prix et des marchés.

Rappelons également que cette modernisation est complémentaire à l'élargissement de la consigne, alors que ces deux systèmes permettront la prise en charge efficace de l'ensemble des contenants, emballages, imprimés et journaux mis en marché au Québec en plus de les diriger vers des filières performantes de recyclage et de valorisation.

BILAN 2018 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC dresse depuis près de 25 ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec afin de suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles générées, éliminées, récupérées et valorisées sur notre territoire.

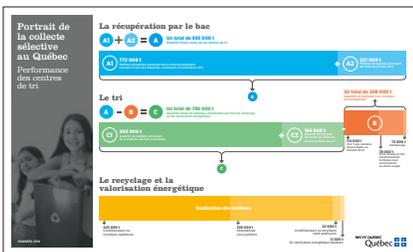
Pour réaliser le [Bilan 2018](#), une vaste enquête a été menée auprès de quelque 700 installations impliquées dans la chaîne de valeur. La compilation des résultats a été possible grâce aux informations partagées de façon volontaire par les centres de tri de la collecte sélective et ceux qui reçoivent les résidus de construction, rénovation et démolition, les sites de compostage, les usines de biométhanisation, les conditionneurs, les récupérateurs, les recycleurs et les installations de valorisation énergétique. Grâce à ces données, le Bilan 2018 établit la performance de la filière du recyclage au Québec et devient un outil de référence incontournable. RECYC-QUÉBEC a eu l'occasion de présenter les données clés de ce Bilan 2018 lors du Colloque GMR organisé par Réseau Environnement en novembre 2019.

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Afin d'optimiser leurs interventions, de mettre en valeur leurs talents respectifs et d'assurer une cohérence dans leurs actions visant des objectifs communs, RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont signé une entente de collaboration dans le but de mettre en place des mécanismes de coordination et de partage d'expertise.

Les trois principaux objectifs de cette entente sont :

- 1 Identifier et mettre en place des projets structurants et novateurs pour le secteur des matières résiduelles, notamment dans les filières des fibres, du verre, du plastique, des textiles, du caoutchouc (pneus) et du bâtiment, de concert avec les divers partenaires des industries concernées;
- 2 Identifier et soutenir des initiatives porteuses en mettant à profit la vision d'ensemble et l'expertise complémentaire de chacun en matière d'économie circulaire;
- 3 Rendre plus efficace l'accès au financement et au service-conseil aux clientèles communes.



PLAN D'ACTION 2019-2024 DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Février 2020 a été marqué par le dévoilement du Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, élaboré pour la première fois sous la gouverne de RECYC-QUÉBEC. Il est le résultat d'un travail concerté réalisé avec les acteurs clés et investis dans la gestion responsable des matières résiduelles.

Le Plan d'action 2019-2024 propose cinq mesures et 23 actions qui contribuent à l'atteinte de l'objectif fondamental de cette même Politique, soit que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Il présente aussi les stratégies d'intervention visant à répondre aux trois enjeux majeurs identifiés dans la Politique, qui sont les suivants :

- 1 Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- 2 Contribuer à l'atteinte des objectifs du [Plan d'action sur les changements climatiques](#);
- 3 Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

En plus du plan d'action, cinq programmes d'aide financière ont également été lancés au même moment. Administrés par RECYC-QUÉBEC, ces programmes de soutien ont notamment comme objectif de faciliter la transition des parties prenantes vers les nouveaux modèles de consigne et de collecte sélective.



INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source est au cœur des priorités de RECYC-QUÉBEC et encore cette année, plusieurs projets intéressants en ce sens ont vu le jour. L'une des initiatives mises de l'avant par RECYC-QUÉBEC visait à stimuler l'offre de tasses réutilisables dans les établissements de restauration rapide et lors d'événements.

Plus concrètement, une [campagne de sensibilisation](#) accompagnée d'outils de communication et de trucs et astuces s'adressant autant aux entreprises qu'aux citoyens a été développée et ce, afin de créer un effet d'entraînement et un changement de comportement positif pour encourager l'utilisation de vaisselle et de tasses réutilisables. Huit cas d'institutions, de commerces, d'événement et d'immeubles à bureaux ont été diffusés, présentant les démarches entreprises, les facteurs de succès et les retombées économiques, environnementales et sociales de cette transition vers le durable.

PARTENARIAT AVEC PROTÉGEZ-VOUS

Désirant répondre à la demande de plus en plus croissante pour réparer certains produits afin d'en prolonger la durée de vie, RECYC-QUÉBEC a collaboré avec Protégez-Vous pour élaborer un indice de réparabilité, c'est-à-dire une cote qui établit le degré de facilité à réparer certains produits de consommation. Cet indice repose sur une dizaine de paramètres, dont le nombre d'étapes et les outils nécessaires pour démonter le produit, le support offert par l'entreprise, la disponibilité de l'information et des pièces de rechange, de même que les garanties commerciales offertes.

De plus, une grille d'analyse détaillée de l'indice de réparabilité du produit vise à permettre au consommateur de faire un choix plus éclairé et de vérifier si le produit pourra facilement être réparé en cas de bris. Cet indice de réparabilité sera dorénavant incluse dans les évaluations de produits que publie Protégez-Vous, dont les barbecues.



CAMPAGNE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION GRAND PUBLIC

RECYC-QUÉBEC a lancé une nouvelle campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) mettant en vedette son porte-parole Ti-Mé et visant à sensibiliser la population québécoise à la prévention et à la saine gestion des matières résiduelles tout en l'invitant à s'informer sur l'importance de la hiérarchie des 3R (réduire, réutiliser et recycler).

Pour une plus grande visibilité, la campagne sous le thème Recyc-TV se déclinait à la télévision, sur le [Web](#) et dans les médias sociaux (dont [Facebook](#) et [Instagram](#)), en marketing de contenu et en affichage numérique. Des défis mensuels ont aussi été lancés au grand public en lien avec l'application des 3R au quotidien en plus de partager des trucs et astuces sur le sujet. Populaire et appréciée par le public, la campagne a eu un score de notoriété de 83 % (alors que la norme de l'industrie se situe entre 45 et 55 %).

PRÉSENTATION ET PARTICIPATION DE NOS EXPERTS À DES ÉVÉNEMENTS

Reconnue comme référence et partenaire incontournable dans la gestion des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC participe chaque année à de nombreux événements afin de faire rayonner et de partager son expertise.

Que ce soit à titre de conférenciers, de panélistes ou d'experts, les professionnels de RECYC-QUÉBEC se sont illustrés par leurs connaissances et compétences lors d'une quinzaine d'événements tout au long de l'année.



APPLICATION ÇA VA OÙ?

Alors que de plus en plus de citoyens souhaitent poser le bon geste de récupération, l'application [Ça va où?](#) gagne en pertinence et en popularité en leur offrant un outil gratuit, convivial et pratique pour les accompagner dans le tri de leurs matières.

Afin d'être toujours plus utile et actuelle, l'application a été bonifiée et améliorée sur différents aspects au cours de la dernière année, lui permettant ainsi de franchir le cap des 100 000 téléchargements.

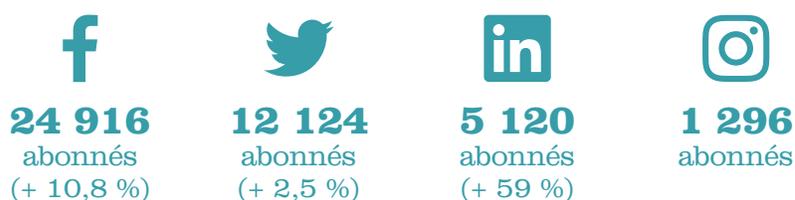
Principales nouveautés de Ça va où? :

- Une version anglophone est maintenant disponible;
- Un nouveau service de géolocalisation permet de visualiser les points de dépôt selon sa position actuelle ou sa municipalité par défaut;
- L'application est dorénavant compatible avec les tablettes;
- Il est possible de recevoir des notifications afin de rester informés et d'obtenir des conseils.

MÉDIAS SOCIAUX

RECYC-QUÉBEC connaît également une popularité qui ne cesse de grandir sur les réseaux sociaux, ce qui est le résultat concret des efforts déployés pour augmenter sa présence sur les différentes plateformes.

Par des campagnes sur les grands enjeux actuels, des partages de bons coups dans l'industrie ou encore des conseils judicieux pour mieux consommer, RECYC-QUÉBEC a multiplié les initiatives pour rejoindre ses différents publics, mais surtout, pour intéresser les abonnés et leur offrir un contenu à valeur ajoutée.



PARTENARIAT JEUNESSE

Afin de rejoindre les jeunes, les parents et le milieu scolaire et aussi pour sensibiliser ces clientèles à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage, RECYC-QUÉBEC a conclu un partenariat avec les Publications BLD, dans une optique d'encourager le changement de comportements. Les magazines jeunesse Les Explorateurs, Les Débrouillards et Curium sont effectivement des publications pertinentes pour leur démontrer et leur expliquer l'importance d'adopter les bons gestes. Jeux-questionnaires amusants, statistiques intéressantes, trucs et astuces pratiques, les sujets sont abordés avec humour dans un langage adapté à un jeune public âgé de 6 à 17 ans.

Poursuivant ce même objectif, une zone jeunesse a vu le jour sur le site Web de RECYC-QUÉBEC. Tout aussi instructive, cette section est bonifiée au fil du temps afin de susciter et de maintenir l'intérêt des jeunes qui forment la relève de demain.



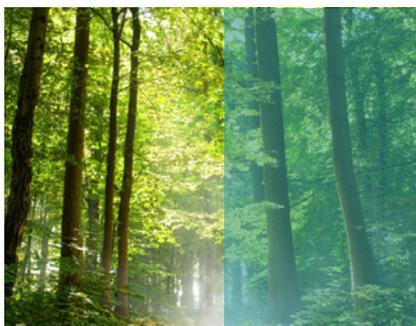
COMMANDITES

Cette année, RECYC-QUÉBEC a commandité un nombre record d'événements et de projets aux quatre coins du Québec. Afin d'être soutenues par la Société, ces initiatives devaient être écoresponsables et respecter chacun des critères énoncés dans notre Politique sur les événements écoresponsables. La variété des événements commandités, tels que des festivals, événements sportifs, fêtes de quartier et autres, a ainsi permis de rejoindre un grand nombre de citoyens de plusieurs régions du Québec et d'encourager de bonnes pratiques en termes de gestion des matières résiduelles.

Au cours du dernier exercice, nous sommes fiers d'avoir appuyé financièrement 47 événements pour un montant de plus de 560 000 \$.

De plus, la participation de RECYC-QUÉBEC à ces événements a permis à Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, d'aller à la rencontre de diverses clientèles en plus de prendre la parole à neuf reprises à titre de conférencière, de panéliste ou d'invitée de marque.





RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

pour les années 2017-2020

ORIENTATION

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

→ OBJECTIF 1.1

Augmenter la desserte de collecte des matières organiques (MO)

Indicateur de performance

Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières organiques

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	30 %	40 %	50 %
RÉSULTATS	29 % en 2017 Non atteinte	38 % en 2018 Non atteinte	48 % en 2019 Non atteinte

Commentaires ou explications :

En à peine trois ans, ce sont plus de 200 municipalités supplémentaires qui ont implanté une collecte des matières organiques. L'annonce de la Stratégie de valorisation de la matière organique et des modalités d'application pour le secteur municipal devrait contribuer à accélérer l'implantation de cette collecte.

→ OBJECTIF 1.2

Favoriser l'acceptabilité sociale du tri à la source

Indicateur de performance

Pourcentage des ménages desservis qui considèrent que la récupération des MO est une tâche facile

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES			
RÉSULTATS	S.O.	S.O.	S.O.

Commentaires ou explications :

Cible fixée pour 2021-2022.

L'enquête auprès des citoyens sera réalisée au courant de l'année 2020-2021 afin de mesurer les résultats et l'atteinte de la cible fixée.

ORIENTATION

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

→ OBJECTIF 1.3

Développer des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Indicateur de performance

Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES			
RÉSULTATS	S.O.	99 % en 2018	S.O.

Commentaires ou explications :

Cible fixée pour 2021-2022.

La proportion des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée a augmenté de 10 points de pourcentage entre 2015 et 2018, passant de 89 % à 99 %.

→ OBJECTIF 1.4

Réduire le gaspillage alimentaire

Indicateur de performance

Nombre d'initiatives mises en œuvre

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	1 par année	1 par année	1 par année
RÉSULTATS	1 initiative Atteinte	2 initiatives Atteinte	4 initiatives Atteinte

Commentaires ou explications :

Des messages publicitaires ainsi que des partenariats ont été développés afin de rejoindre et d'informer le grand public, alors que divers outils ont été créés afin de sensibiliser les organismes municipaux et les entreprises à l'importance de réduire le gaspillage alimentaire.

→ OBJECTIF 1.5

Augmenter le recyclage des matières organiques

Indicateur de performance

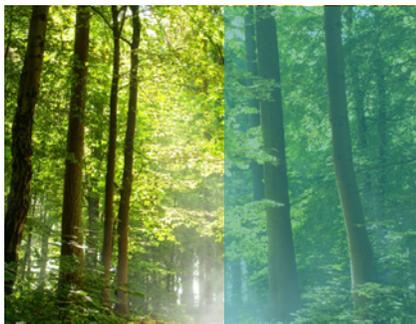
Taux de recyclage global des MO (tous les secteurs excluant l'agroalimentaire)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES			
RÉSULTATS	S.O.	27 % en 2018	S.O.

Commentaires ou explications :

Cible fixée pour 2020-2021.

Le taux de recyclage global des matières organiques (en excluant le secteur agroalimentaire) a augmenté de deux points de pourcentage entre 2015 et 2018, passant de 25 % à 27 %.



RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

pour les années 2017-2020

ORIENTATION

2

Soutenir
les industries,
commerces et
institutions (ICI)
dans leur gestion
des matières
résiduelles (GMR)

→ OBJECTIF 2.1

Stimuler l'adoption de pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires

Indicateur de performance

Proportion d'attestés au programme ICI on recycle atteignant le plus haut niveau de performance

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	7 %	8 %	10 %
RÉSULTATS	25,91 % (ancien programme : 93 sur 359) Atteinte	8,51 % (nouveau programme : 4 sur 47) Atteinte	7,54 % (nouveau programme : 19 sur 252) Non atteinte

Commentaires ou explications :

De nombreux attestés ont atteint le niveau Élite sous l'ancien programme. Puisque l'attestation est pour une durée de trois ans, les attestés de l'ancien programme n'ont pas à la renouveler avant 2021.

Par ailleurs, un plan d'action a été élaboré cette année afin de développer de nouveaux outils d'accompagnement pour faciliter l'atteinte du niveau Élite, ainsi que pour promouvoir ce niveau spécifiquement (programme Ambassadeur, promotion sur les réseaux sociaux, capsules d'information, etc.).

→ OBJECTIF 2.2

Augmenter la valorisation des résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Indicateur de performance

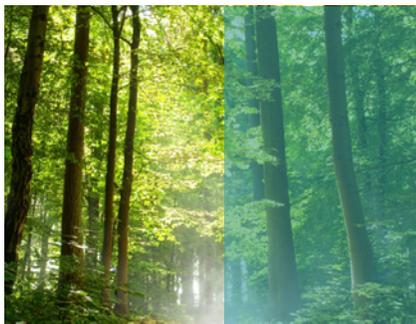
Proportion des résidus de CRD triée et valorisée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES			
RÉSULTATS	S.O.	53 % en 2018	S.O.

Commentaires ou explications :

Cible fixée pour 2021-2022.

La proportion de résidus de CRD triée et valorisée a augmenté de quatre points de pourcentage entre 2015 et 2018, passant de 49 % à 53 %.



RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

pour les années 2017-2020

ORIENTATION

3

Accroître
le recyclage
de contenants
de boissons
en fin de vie

→ OBJECTIF 3.1

Augmenter le taux de récupération émanant du système de consigne publique

Indicateur de performance

Taux de récupération de la consigne publique (en nombre de contenants)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	67 %	68 %	70 %
RÉSULTATS*	69,6 % en 2017 Atteinte	68,5 % en 2018 Atteinte	69,2 % en 2019 Non atteinte

Commentaires ou explications :

Le système de consigne publique n'a pas subi de modifications majeures depuis plus de 35 ans, de sorte que le taux de récupération stagne à environ 70 %. La modernisation de la consigne et son élargissement à tous les contenants de boissons permettra de répondre à la stagnation du système de consigne actuel.

* Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).

→ OBJECTIF 3.2

Augmenter la proportion de contenants consignés recyclés au Québec

Indicateur de performance

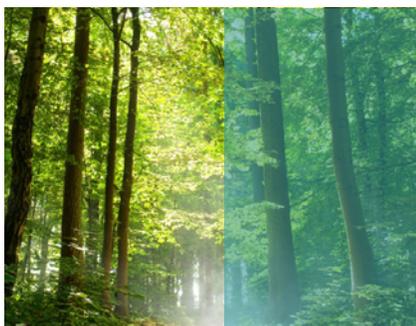
Proportion de contenants à remplissage unique consignés recyclés au Québec (en nombre de contenants)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	30 %	32 %	35 %
RÉSULTATS	14 % Non atteinte	14 % Non atteinte	13 % Non atteinte

Commentaires ou explications :

La baisse du taux est due au traitement de l'aluminium aux États-Unis et à la hausse des ventes de canettes au Québec.

La modernisation de la consigne et son élargissement à tous les contenants de boissons, annoncée en janvier 2020, pourrait contribuer à hausser la part des contenants de boissons recyclés au Québec. Afin de susciter l'émergence de projets de réemploi et de recyclage des contenants de boissons au Québec, RECYC-QUÉBEC a élaboré un programme d'aide financière doté d'un budget de 8 M\$.



RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

pour les années 2017-2020

ORIENTATION

4

Devenir
la référence
en GMR

→ OBJECTIF 4.1

Offrir des services adaptés aux besoins pour les ICI

Indicateur de performance

Taux de satisfaction des ICI concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	70 %	70 %	70 %
RÉSULTATS	73 % Atteinte	– non disponible	73 % Atteinte

Commentaires ou explications :

Pour l'année 2018-2019, aucun sondage exhaustif n'a été réalisé qui pourrait permettre une comparaison adéquate avec les résultats de 2017-2018 et 2019-2020. Par contre, lors de la tenue des premières Assises québécoises de l'économie circulaire en décembre 2018, auxquelles 400 personnes ont participé dont plusieurs entreprises et associations sectorielles, le taux de satisfaction post-événement était de 91 %.

→ OBJECTIF 4.2

Offrir des services adaptés aux besoins pour les municipalités

Indicateur de performance

Taux de satisfaction des municipalités concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	70 %	70 %	70 %
RÉSULTATS	S.O.	S.O.	94 % Atteinte

Commentaires ou explications :

Pour 2019-2020, un sondage réalisé a permis de constater que 94 % des répondants provenant d'organismes municipaux se sont dits entièrement (19 %) ou assez (75 %) satisfaits des services offerts.

Pour les années 2017-2018 et 2018-2019, aucun sondage exhaustif n'a été réalisé qui pourrait permettre une comparaison adéquate avec les résultats de 2019-2020.

ORIENTATION

4

Devenir
la référence
en GMR

→ OBJECTIF 4.3

Améliorer la gestion des pneus hors d'usage

Indicateur de performance

Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	90 %	91 %	92 %
RÉSULTATS*	75,4 % en 2017 Non atteinte	91 % en 2018 Atteinte	88 % en 2019 Non atteinte

Commentaires ou explications :

L'un des recycleurs de pneus au Québec, Royal Mat, a été touché par un incendie en décembre 2018 et l'usine a dû être fermée de janvier à mars 2019. Cela a eu comme effet d'augmenter le pourcentage de pneus acheminés en valorisation en 2019.

* Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).

→ OBJECTIF 4.4

Mettre en œuvre des initiatives visant la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles au Québec

Indicateur de performance

Nombre d'initiatives mises en place

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	1 par année	1 par année	1 par année
RÉSULTATS	4 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte

Commentaires ou explications :

Une campagne de sensibilisation, la promotion de bons coups ainsi que du soutien financier ont permis de dépasser la cible fixée.

→ OBJECTIF 4.5

Contribuer à la réduction des quantités éliminées

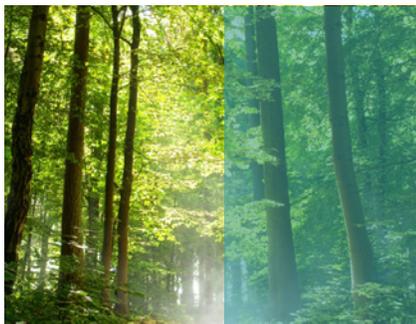
Indicateur de performance

Quantité de matières éliminées par habitant

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	700 kg/hab.	700 kg/hab.	700 kg/hab.
RÉSULTATS	708 kg/hab. en 2017 Non atteinte	697 kg/hab. en 2018 Atteinte	Non disponible au moment de la préparation du rapport annuel

Commentaires ou explications :

Le résultat pour l'année 2019 sera disponible à l'automne 2020 et sera intégré au rapport annuel de l'année 2020-2021. À noter qu'en 2019, le Québec a connu plusieurs inondations majeures qui pourraient avoir une influence sur la quantité de matières éliminées cette année-là.



RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

pour les années 2017-2020

ORIENTATION

5

Optimiser
la visibilité de
RECYC-QUÉBEC

→ OBJECTIF 5.1

Informier davantage les citoyens sur quoi faire avec les matières ou produits dont ils veulent se départir

Indicateur de performance

Taux d'utilisateurs actifs de l'application mobile Ça va où ?

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CIBLES	20 %	20 %	23 %
RÉSULTATS	S.O.*	20 % Atteinte	24 % Atteinte

Commentaires ou explications :

Une campagne de sensibilisation, la promotion de l'outil à travers les partenariats et commandites ainsi que l'amélioration des fonctionnalités ont permis de dépasser la cible fixée. Étant donné que l'application mobile Ça va où ? est unique en son genre au Québec et au Canada et que les métriques varient en fonction de la nature de l'application, la progression dans le temps de l'application mobile Ça va où ? permettra d'en évaluer le succès correctement. Depuis son lancement en 2018, les efforts en matière de communication/marketing ont démontré une corrélation directe entre ces derniers et le taux d'utilisation de l'application mobile.

* L'application mobile a été lancée le 9 avril 2018



GOUVERNANCE

■	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
	RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
	RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS	27
	SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	27
	CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
	REDDITION	32
	CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE	35

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de onze membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale. Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. À l'exception de la présidente-directrice générale, les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux.

MANDAT

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil a notamment pour fonction de déterminer les grandes orientations de la Société, d'approuver le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent – le comité de gouvernance

et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines et aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions. Au cours de l'année 2019-2020, le conseil d'administration a tenu six séances régulières et six séances spéciales. Les comités, quant à eux, ont tenu dix-sept séances régulières et une séance spéciale.

FORMATIONS

Conformément à la Politique de formation des membres du conseil d'administration de la Société, chaque membre est responsable de son développement, de l'utilisation judicieuse des activités d'apprentissage offertes et de leur mise en application. Les membres doivent participer au Module 1 du Collège des administrateurs de sociétés (ou son équivalence en substance et en coût) dans les six mois suivant leur nomination, dans la mesure du possible. La présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale, quant à elles, doivent participer aux cinq modules du Collège des administrateurs de sociétés, dans les dix-huit mois suivant leur nomination.

Formations reçues par les administrateurs en 2019-2020

	FORMATIONS INDIVIDUELLES					FORMATIONS DE GROUPE, CONFÉRENCES, COLLOQUES	
	CAS ¹ (pour l'obtention du titre ASC ²) Total de 120 heures / 3 jours pour chaque module					Conférence de l'IGOPP ³ 3 heures	Colloque Réseau Environnement 2 jours
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5		
Patrice Clerc	Reporté en 2020-2021	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		X
Michel Delisle		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	
Bertrand Derome	X	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		
Léo Fradette	Reporté en 2020-2021	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	
Sonia Gagné		X	X	X	Reporté en 2020-2021	X	
Hélène Gignac	Reporté en 2020-2021	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	
Michel Giroux		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	
Jeanne Hardy		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	
Karine Joizil	X	X	X	X	X	X	
Monique Laberge		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	X	X
Valérie Racine	X	X	X	X	X	X	

1. Collège des administrateurs de sociétés

2. Administrateur de sociétés certifié

3. Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétences et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs. Au 31 mars, le comité est composé de trois membres indépendants : monsieur Michel Giroux, président, madame Monique Laberge et monsieur Bertrand Derome. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de gouvernance et d'éthique.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats. Au cours de l'année, il a participé à la révision de la nouvelle politique de placement et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration, a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et des effectifs et s'est assuré du respect de ces obligations. Il effectue un suivi eu égard à la situation du portefeuille et la gestion contractuelle. Au 31 mars, le comité est formé de quatre membres indépendants : monsieur Michel Delisle, président, monsieur Léo Fradette, madame Jeanne Hardy et madame Karine Joizil. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le comité de vérification

a tenu cinq réunions. La présidente-directrice générale, le vice-président Gestion financière, le directeur Gestion financière et ressources matérielles, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de vérification.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au cours de l'année 2019-2020, le comité a contribué à la sélection des dirigeants dont la vice-présidence Gestion financière, a fait un suivi des dossiers traitant des ressources humaines, a suivi les indicateurs de performance en matière de ressources humaines et s'est assuré de la révision et mise à jour des politiques de ressources humaines. Au 31 mars, le comité est composé de trois membres indépendants : madame Monique Laberge, présidente, monsieur Michel Giroux et monsieur Bertrand Derome. Il s'est réuni à six reprises (cinq séances régulières et une séance spéciale) afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

COMITÉ AD HOC PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

En raison de nouvelles directives émises par le Secrétariat du conseil du trésor, RECYC-QUÉBEC devait effectuer au cours de l'année 2019-2020 quelques ajustements à son plan stratégique 2017-2022, visant à assurer sa conformité à la lumière de nouvelles directives émises par le SCT à l'été 2019. Afin de procéder à la révision du plan et ultimement à son approbation par le conseil d'administration, un comité ad hoc plan stratégique a été constitué lors de la séance du conseil d'administration du 23 juillet 2019. Au 31 mars, le comité est composé de trois membres indépendants : madame Monique Laberge, présidente, monsieur Michel Giroux et madame Karine Joizil, et deux séances se sont tenues au cours de l'année 2019-2020. Les personnes invitées à ces séances ont été la présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations et la secrétaire du conseil. La version finale du Plan stratégique 2017-2022 a été adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 26 septembre 2019 et a été approuvée par le gouvernement le 18 décembre 2019.

AUDIT EXTERNE ET INDÉPENDANCE DES AUDITEURS

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

	CONSEIL		COMITÉS DU CONSEIL							
	Nombre de rencontres	Présences	Comité de vérification		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc Planification stratégique	
			Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Karine Joizil, présidente du conseil	12	12	5	3	5	4	6	6	2	2
Sonia Gagné	12	12	5	4	5	5	6	6	2	2
Michel Giroux	12	10	-	-	5	5	-	-	2	1
Patrice Clerc ¹	7	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Michel Delisle	12	8	5	4	5	4	-	-	-	-
Bertrand Derome ¹	7	7	-	-	1	1	1	1	-	-
Léo Fradette ¹	7	7	1	1	-	-	-	-	-	-
Hélène Gignac ¹	7	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Jeanne Hardy	12	11	5	5	-	-	-	-	-	-
Monique Laberge	12	12	-	-	5	5	6	6	2	2
Valérie Racine	12	11	-	-	-	-	6	6	-	-

1. Ces membres ont débuté leur mandat lors du conseil d'administration du 26 septembre 2019.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

	SALAIRE ANNUEL DE BASE ¹	AUTRES AVANTAGES ²
Sonia Gagné	169 910,00 \$	2 422,82 \$
Stéphane Devernal	134 746,06 \$	2 075,78 \$
Sophie Langlois-Blouin	133 535,95 \$	3 803,76 \$
Michelle Lachance	127 538,93 \$	802,82 \$
Marie-Joëlle Rivard	123 319,08 \$	1 918,32 \$

1. Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2020.

2. Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux cotisations professionnelles, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Karine Joizil

- Présidente du conseil
- Nomination au conseil : **20 avril 2016**
- Échéance de mandat : **19 avril 2021**
- Membre du comité de vérification et du comité ad hoc Planification stratégique
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Lanaudière**

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec depuis 2001 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les actions collectives. Elle a été à plusieurs reprises conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet McCarthy Tétrault. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été en 2007 lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle siège également sur le conseil d'administration de la Fondation Serge Marcil et de Équitas.

Sonia Gagné

- Présidente-directrice générale
- Nomination au conseil : **28 mars 2018**
- Échéance de mandat : **27 mars 2023**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Madame Sonia Gagné a été nommée présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC en janvier 2018. Elle occupait précédemment le poste de vice-présidente Performance des opérations depuis 2016. À ce titre, elle a notamment veillé à l'amélioration continue des opérations et du service à la clientèle en plus de jouer un rôle clé dans le positionnement de la Société comme véritable incontournable en gestion des matières résiduelles au Québec. De 2012 à 2015, elle a assuré différents mandats pour la société d'État, en tant que conseillère senior en développement organisationnel.

Avant d'entrer chez RECYC-QUÉBEC, madame Gagné a cumulé une riche expérience de plus de 25 ans comme consultante en optimisation de processus d'affaires, en formation et en animation, tant au Québec qu'à l'étranger, auprès d'organisations privées et publiques. Elle a également été chargée de cours à l'École de technologie supérieure (ETS).

Au fil de sa carrière, madame Gagné a su développer de hautes compétences en matière de concertation et de mobilisation de différents acteurs autour d'ambitions communes, en favorisant une approche qui intègre les processus et les aspects humains.

Madame Gagné est titulaire d'un baccalauréat en psychosociologie de l'UQAM. En plus de son rôle à la barre de RECYC-QUÉBEC, elle s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Elle était également membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP) jusqu'en mars 2020.

M^e Michel Giroux

- Vice-président du conseil
- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc Plan d'action et du comité ad hoc Planification stratégique
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Capitale-Nationale**

M^e Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003 à 2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du comité d'indemnisation relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

Patrice Clerc

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité ad hoc Plan d'action
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montérégie**

Monsieur Patrice Clerc œuvre dans le domaine du recyclage et de la récupération au Québec depuis plus de quinze ans. Comme directeur de l'approvisionnement pour Cascades Récupération, il a développé de puissants liens avec l'industrie, aussi bien du côté des centres de tri et des recycleurs que des transformateurs. Membre de plusieurs comités de gestion des matières résiduelles, il est connu pour son franc-parlé, sa détermination et son sens de l'humour. Actuellement à la direction d'une PME de Laval œuvrant dans le recyclage, il continue de croire à des solutions simples, efficaces et réalistes pour donner ses lettres de noblesse à l'industrie du recyclage.

Michel Delisle, CPA, CA, MBA

- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité de vérification
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, monsieur Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il a également été chef des finances du Groupe Point Zero Benisti et est depuis près d'un an et demi, chef des finances de Mediabiz International Inc.

Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

Bertrand Derome

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Gestionnaire et conseiller en gestion de l'innovation et développement durable diplômé de l'École de design industriel de l'Université de Montréal, monsieur Bertrand Derome est aujourd'hui directeur général de l'Organisation mondiale de design (WDD), après avoir dirigé l'Institut de développement de produits (IDP) durant sept ans, organisme qu'il a joint en 2006 à titre de conseiller en écoconception. Président sortant et officier de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), conférencier et formateur aguerri, monsieur Derome met son expérience et sa passion au service des changements qui sont nécessaires à l'émergence d'une société plus responsable.

Léo Fradette

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité de vérification et du comité ad hoc Plan d'action
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Expert et conseiller en gestion des matières résiduelles, monsieur Léo Fradette est un acteur de premier niveau depuis une trentaine d'années dans l'implantation de politiques environnementales auprès des organisations publiques et privées au Québec. Titulaire d'une maîtrise en gestion urbaine, monsieur Fradette a initié des tables de concertation avec l'industrie et participé à l'élaboration de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, à titre de vice-président, développement des marchés et technologies à la société RECYC-QUÉBEC, et ce, durant une dizaine d'années. Monsieur Fradette souhaite aujourd'hui apporter son expérience et ses connaissances au déploiement de l'expertise québécoise en gestion des matières résiduelles ainsi que contribuer à l'émergence de nouveaux comportements de plus en plus nécessaires à une société contemporaine comme la nôtre.

Hélène Gignac

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Présidente du comité ad hoc Plan d'action
- Statut : **administratrice non-indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montérégie**

Détentrice d'une maîtrise en Science politique de l'Université de Montréal, madame Hélène Gignac œuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 30 ans. À titre de consultante en environnement, elle a travaillé à la reconnaissance du Lac-Saint-Pierre comme réserve mondiale de l'UNESCO et au déploiement de l'écologie industrielle au Québec à travers le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), un centre collégial associé au Cégep de Sorel-Tracy qu'elle a dirigé pendant près de 18 ans.

Elle a obtenu de nombreux prix soulignant l'excellence de son travail. Ainsi, en 2001, elle a été couronnée Intervenante de l'année au Gala du mérite économique de Sorel-Tracy pour son implication dans la démarche de reconnaissance de la région du Lac-Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO et en avril 2013 comme initiatrice de la nouvelle Technopole en écologie industrielle de Sorel-Tracy.

Elle a siégé de 2010 à 2013 sur le Comité ministériel sur la Stratégie de recherche et d'innovation ainsi que, de 2014 à 2016, comme membre du Comité aviseur sur les matières résiduelles du ministre de l'Environnement, du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Depuis 2019, elle est présidente du comité Écologie industrielle et économie circulaire du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ).

M^e Jeanne Hardy

- Nomination au conseil : **12 octobre 2016**
- Échéance de mandat : **11 octobre 2020**
- Membre du comité de vérification
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. M^e Hardy développe des partenariats avec les partenaires publics en plus de participer à l'élaboration de plans d'affaires et d'orientations stratégiques pour l'entreprise. Elle a également joué un rôle dans l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables, décernée au Festival Musique et Arts Osheaga.

Monique Laberge

- Nomination au conseil : **16 janvier 2007**
- Renouvellement : **29 mai 2013**
- Échéance de mandat : **28 mai 2016**
- Présidente du comité des ressources humaines
- Présidente du comité ad hoc Planification stratégique
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité ad hoc Plan d'action
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de la Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

Valérie Racine, ASC, CRHA, MBA

- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement du mandat : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité des ressources humaines
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Provenant du domaine des ressources humaines, madame Valérie Racine œuvre en stratégie organisationnelle depuis une quinzaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au Bureau de la présidence d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. Madame Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et est administratrice de société certifiée.

REDDITION

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Société a reçu quinze demandes d'accès à ses documents. Douze de ces demandes ont été traitées au cours de l'année financière visée.

Six demandes ont été traitées dans le délai de 20 jours imparti par la Loi, deux ont été traitées dans un délai de 21 à 30 jours et, enfin, quatre demandes ont été traitées dans un délai de 31 jours et plus.

De ces demandes, cinq ont été acceptées entièrement, six ont été partiellement acceptées en vertu des articles 15, 21, 22, 23, 24, 25, 36, 37, 39, 41, 42, 47, 48, 49, 53, 54, 56 et 59, et une demande a été refusée car elle faisait l'objet d'une restriction en vertu des articles 9, 36 et 37 au sens de la Loi.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle enjoint notamment les organismes publics, dont RECYC-QUÉBEC, à mettre en place un processus confidentiel visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles de la part d'employés.

À cet effet, une procédure a été adoptée par le comité de direction le 28 août 2017. RECYC-QUÉBEC a mis en place des modes de communication pour que tout employé puisse effectuer une divulgation de façon confidentielle et même de façon anonyme. Aucune divulgation n'a été reçue à ce jour.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, RECYC-QUÉBEC a adopté une Politique linguistique. Cette politique a été mise à jour en 2019 et approuvée par l'Office québécois de la langue française.

RECYC-QUÉBEC se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à sa Politique linguistique, qui établissent le français comme la langue de travail quotidienne pour tous ses employés. Ladite politique est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC.

Le 31 mars 2019, le comité permanent de la Politique linguistique de RECYC-QUÉBEC a tenu une réunion annuelle afin de faire le point sur les tâches du comité et sur la situation actuelle de l'organisation en matière d'utilisation de la langue française.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

RECYC-QUÉBEC fait état des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, par catégorie d'emploi :

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées
Personnel d'encadrement	20 770	-	20 770
Personnel professionnel	84 271	1 053	85 324
Personnel de bureau, technicien et assimilé	36 306	126	36 432
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-	-
Étudiants et stagiaires	-	-	-
Total des heures	141 347	1 179	142 526

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Les ministères et organismes sont donc tenus de faire une reddition de comptes de leurs pratiques tarifaires dans leur rapport annuel de gestion.

Uniquement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par RECYC-QUÉBEC sont réglementés, notamment les tarifs des programmes portant sur les droits spécifiques des pneus neufs, le régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, le système de consignation des contenants à remplissage unique, la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ainsi que les attestations ICI on recycle.

RECYC-QUEBEC détermine ses tarifs selon les coûts totaux de prestation de services afin d'atteindre l'autofinancement. La tarification doit également tenir compte de la capacité de paiement de l'industrie et des tarifs fixés par la réglementation.

Niveau de financement global des services de RECYC-QUÉBEC (en milliers de \$)

	2019-2020 RÉEL		NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
	Revenus	Coûts		
PROGRAMMES TARIFÉS				
Droits spécifiques sur les pneus neufs	29 030,5	29 030,5	100 %	100 %
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	5 080,0	5 080,0	100 %	100 %
Consignation des contenants à remplissage unique ¹	3 077,5	s.o.	s.o.	s.o.
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	50,6	272,8	19 %	20 %
Attestations ICI on recycle	66,5	859,8	8 %	6 %
TOTAL DES PROGRAMMES TARIFÉS	37 305,1	36 677,3	s.o.	s.o.

1. En vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, lorsque des revenus sur consignation sont supérieurs aux coûts des opérations de consignation, une part de ce surplus est versée au fonds d'investissement de RECYC-QUÉBEC et l'autre part est retournée aux embouteilleurs et brasseurs. Les revenus sur consignation présentés dans le tableau ci-dessus comprennent la part du surplus qui est conservée par RECYC-QUÉBEC.

Mode d'indexation des tarifs

Les tarifs des programmes assujettis ont été indexés conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière et à la Politique de financement des services publics.

Nom du programme	Règlementation et cadre normatif	Mode de détermination
Droits spécifiques sur les pneus neufs d'usage	Titre IV.5 de la Loi sur la Taxe de vente du Québec, RLRQ, c. T-0.1 (art. 541.66)	Décision administrative
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2, art. 53.31 (2), 53.31 (4), 53.31 (12). Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.	Marché/autres juridictions
Consignation des contenants à remplissage unique	Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses (LRQ chap. V-5.001). Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.	Marché/autres juridictions
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	Loi sur la qualité de l'environnement (par.7 ali. 53, 30). Ententes d'agrément selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées et de peinture et l'article 4 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	En fonction des coûts
Attestations ICI on recycle	Cadre normatif, relatif au programme de reconnaissance ICI on recycle de RECYC-QUÉBEC.	En fonction des coûts

VALEUR DES CONTRATS DE SERVICES DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) ET PLUS

Contrats de services comportant une dépense de 25 000\$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR (AVANT TAXES)
Contrats de services avec une personne morale	0	0,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	13	1 030 541,50 \$
Total des contrats de services	13	1 030 541,50 \$

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Section 01

DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DÉFINITIONS

- 01** Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
- a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - i) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;

- ii) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
- j) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
- k) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
- l) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

- 02** Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 03** La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 04** Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 05** L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section 02

INTERPRÉTATION

- 06 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 07 Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 08 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section 03

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 09 Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité. Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
- 10 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11 L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 12 L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13 Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès-verbal.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 14 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 15 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

- 16** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17** L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Section 04

DIVULGATION

DÉFINITIONS

- 19** La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

- 20** Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
- 21** L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
 - le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
 - le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
 - les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
 - les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil. L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 22** Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

Section 05

DISPENSES

DÉFINITIONS

- 23** Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section 06

DISPOSITIONS FINALES

- 24** Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
- 25** Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
- 26** Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.



ÉTATS FINANCIERS

■	RAPPORT DE LA DIRECTION	40
	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	41
	ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	43
	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	44
	ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	45
	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	46
	NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	47

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Montréal, le 8 septembre 2020



Sonia Gagné
Présidente-directrice générale



Stéphane Devernal
Vice-président, gestion financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

→ RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

→ RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 8 septembre 2020

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2020

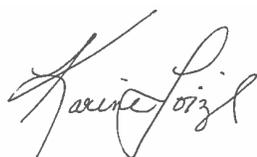
	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	33 144 762 \$	29 030 523 \$	28 662 439 \$
Contributions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale	2 310 000	2 194 628	2 357 681
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	1 822 792	1 870 508	6 273 711
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	3 490 400	3 077 470	3 735 986
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	6 422 194	5 079 973	4 081 821
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	100 000	50 598	83 503
Revenus nets de placements (note 4)	2 385 000	3 438 434	3 120 477
Autres revenus	50 000	66 452	118 101
	49 725 148	44 808 586	48 433 719
CHARGES (note 5)			
Programme des pneus hors d'usage	33 144 762	29 030 523	28 662 439
Gestion des matières résiduelles (note 6)	8 507 091	6 974 015	10 293 419
Systèmes de consignation des contenants	1 320 049	1 434 177	961 386
Programme municipal de collecte sélective	6 422 194	5 079 973	4 155 696
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	505 707	272 750	137 371
Développement et intelligence d'affaires	1 457 456	837 164	940 138
Autres charges (note 7)	1 162 143	2 772 589	786 721
	52 519 402	46 401 191	45 937 170
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(2 794 254)	(1 592 605)	2 496 549
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	67 908 846	67 908 846	65 412 297
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 18)	65 114 592 \$	66 316 241 \$	67 908 846 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	28 591 805 \$	23 642 597 \$
Placements (note 9)	91 852 040	96 661 933
Créances à recevoir (note 10)	6 150 204	7 831 857
Prêt (note 11)	2 000 000	-
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	3 798 670	5 782 369
	132 392 719	133 918 756
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 13)	5 813 450	6 521 032
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	3 183 112	4 768 548
Revenus reportés (note 14)	44 229 176	42 638 830
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants (note 15)	13 782 810	13 412 652
	67 008 548	67 341 062
ACTIFS FINANCIERS NETS	65 384 171	66 577 694
Immobilisations corporelles (note 16)	816 876	1 247 139
Charges payées d'avance	115 194	84 013
	932 070	1 331 152
EXCÉDENT CUMULÉ (note 18)	66 316 241 \$	67 908 846 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 21)		
ÉVENTUALITÉS (note 22)		



M^e Karine Joizil
Présidente



Michel Delisle, CPA, CA, MBA
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(2 794 254)\$	(1 592 605)\$	2 496 549 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(509 000)	(80 044)	(219 420)
Amortissement des immobilisations corporelles	597 000	436 043	474 707
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		74 264	262 474
	88 000	430 263	517 761
Acquisition des charges payées d'avance		(115 194)	(84 013)
Utilisation des charges payées d'avance		84 013	97 157
		(31 181)	13 144
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(2 706 254)	(1 193 523)	3 027 454
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	66 577 694	66 577 694	63 550 240
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	63 871 440 \$	65 384 171 \$	66 577 694 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020 Réel	2019 Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(1 592 605)\$	2 496 549 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
(Gain) Perte à la disposition de placements	(143 530)	331 400
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	74 264	262 474
Amortissement des immobilisations corporelles	436 043	474 707
Revenus reportés	(36 332 872)	(36 119 173)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	482 916	167 017
	(37 075 784)	(32 387 026)
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 19)	39 623 013	48 230 677
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 547 229	15 843 651
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(68 528)	(214 260)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(68 528)	(214 260)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêt effectué	(2 000 000)	-
Acquisition de placements	(43 746 920)	(41 186 155)
Disposition de placements	48 217 427	36 259 324
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	2 470 507	(4 926 831)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 949 208	10 702 560
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 642 597	12 940 037
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 8)	28 591 805 \$	23 642 597 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 4 272 236 \$ (2019 : 3 469 918 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2020

1

Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

→ FIDUCIAIRE

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	29 275 \$	- \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	29 275 \$	- \$

2

Principales méthodes comptables

→ RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

→ UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation des droits spécifiques sur les pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la répartition des charges entre les divers programmes et fonctions, la moins-value durable sur les placements, le prêt et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

→ RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES ET FONCTIONS

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon la clé de répartition.

La Société utilise une clé de répartition adaptée aux efforts consacrés à ses activités et représentant la moyenne des quatre éléments suivants :

- Proportion des heures directes du personnel imputées au programme ou à la fonction par rapport au total des heures imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- Proportion des traitements et avantages sociaux associés au programme ou à la fonction par rapport au total des traitements et avantages sociaux de l'ensemble des programmes et fonctions;
- Proportion des charges spécifiques imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total des charges spécifiques imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- Proportion des autres charges de fonctionnement imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total de ces dernières imputées à l'ensemble des programmes et fonctions.

La clé de répartition résultante est appliquée pour ventiler les charges indirectes. La composition des charges indirectes ainsi que leur ventilation entre les programmes et les fonctions sont détaillées à la note 5.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

→ ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

→ INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), le prêt et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

→ REVENUS

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Consignation des contenants à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés à la consignation des contenants à remplissage unique représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES → REVENUS (SUITE)

Revenus nets de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Les intérêts sur le prêt sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les intérêts déjà constatés, mais non recouverts, dans la mesure où le recouvrement n'est pas raisonnablement sûr, font l'objet d'une provision pour moins-value ou d'une radiation dans les états financiers.

Les revenus de placements liés aux transferts du gouvernement du Québec dans le cadre des contributions du Fonds vert et du MELCC représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites. Les revenus reportés sont virés dans leur programme correspondant aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

→ CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées aux programmes des pneus hors d'usage et à la politique de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

→ ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Prêt

Le prêt, y compris les intérêts courus à recevoir, est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie pour montrer le prêt au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste «moins-value sur prêt». Lorsque le prêt a été provisionné pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement du prêt est considéré par la suite comme étant probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard du prêt peut être réduite.

La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Le facteur principal dans l'établissement de la provision pour moins-value est l'historique récent en ce qui concerne le recouvrement du prêt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

→ PASSIFS

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

→ ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

→ OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3

Consignation des contenants à remplissage unique

	2020	2019
Pénalités	33 615 \$	- \$
Quote-part des excédents	833 194	1 932 494
Récupération des frais de gestion	770 585	758 175
Autres revenus de consignation	1 440 076	1 045 317
	3 077 470 \$	3 735 986 \$

4

Revenus nets de placements

	2020	2019
Intérêts sur placements	2 055 998 \$	2 671 215 \$
Gain (perte) sur la disposition de placements	143 530	(331 400)
Intérêts sur dépôts bancaires	1 238 906	780 662
	3 438 434 \$	3 120 477 \$

5

Charges

Les charges directes et indirectes afférentes sont ventilées comme suit :

	2020			2019
	Charges directes	Charges indirectes		
Programme des pneus hors d'usage	26 264 065 \$	2 766 458 \$	29 030 523 \$	28 662 439 \$
Gestion des matières résiduelles	5 775 057	1 198 958	6 974 015	10 293 419
Systèmes de consignation des contenants	995 806	438 371	1 434 177	961 386
Programme municipal de collecte sélective	4 012 627	1 067 346	5 079 973	4 155 696
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	154 404	118 346	272 750	137 371
Développement et intelligence d'affaires	546 915	290 249	837 164	940 138
Autres charges	2 442 732	329 857	2 772 589	786 721
	40 191 606 \$	6 209 585 \$	46 401 191 \$	45 937 170 \$

Les charges indirectes ventilées sont constituées des charges directement attribuables aux directions suivantes :

	2020	2019
Conseil d'administration	42 169 \$	31 680 \$
Présidence	614 070	504 151
Ressources humaines	703 972	725 386
Secrétariat et services juridiques	321 541	201 046
Communications	1 636 693	2 115 612
Service à la clientèle	67	20 594
Vérification interne	88 522	64 165
Administration, finances et technologie de l'information	2 802 551	3 193 182
	6 209 585 \$	6 855 816 \$

5. CHARGES (SUITE)

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2020	2019
Traitements et avantages sociaux	7 676 105 \$	6 798 334 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	15 257 647	15 242 356
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	8 965 464	8 953 669
Aides financières dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	4 113 073	7 253 893
Aides financières dans le cadre du programme municipal de collecte sélective	2 597 249	1 802 361
Aides financières dans le cadre du programme des pneus hors d'usage	607 500	642 500
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	297 824	63 298
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	114 383	-
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	418 220	41 677
Autres charges de fonctionnement		
Honoraires professionnels	1 537 236	1 157 482
Frais de communication	2 155 862	1 140 556
Loyer et entretien des locaux	708 037	695 740
Commandites	524 652	544 990
Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique	495 814	421 376
Frais de déplacements, de représentations et de réunions	161 196	144 422
Formation, conférences et congrès	90 895	97 343
Amortissement	436 043	474 707
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	74 264	262 474
Frais financiers et gestion de placements	169 727	199 992
	46 401 191 \$	45 937 170 \$

1. SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

6

Gestion des matières résiduelles

	2020	2019
Aides financières	4 688 400 \$	8 294 408 \$
Matières organiques	1 591 208	1 201 549
Chantier réduction à la source	313 146	376 764
Comités externes	299 378	95 303
Planification et performance municipale	66 800	297 447
Récupération et valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques	11 436	-
Contenants de boissons	3 647	-
Comité conjoint	-	12 635
Stratégie comportementale	-	15 313
	6 974 015 \$	10 293 419 \$

7

Autres charges

	2020	2019
Campagne publicitaire intégrée de la gestion des matières résiduelles	1 530 535 \$	- \$
Programmes ICI et ICI on recycle	859 847	595 837
Programmes des pneus hors d'usage de vélos	222 313	190 884
Autres	159 894	-
	2 772 589 \$	786 721 \$

8

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2020	2019
Trésorerie	23 901 027 \$	13 265 924 \$
Équivalents de trésorerie	4 690 778	10 376 673
	28 591 805 \$	23 642 597 \$

Au cours de l'année, les équivalents de trésorerie comprenaient des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 0,27 % à 2,49 % (2019 : 1,53 % à 2,18 %). Au 31 mars 2020, les équivalents de trésorerie représentaient d'un compte bancaire à taux d'intérêt élevé et le taux de rendement ont varié de 0,45 % à 1,85 % (2019 : aucun).

9

Placements

	2020	2019
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 1,03 % et 4,80 % (2019 : 1,40 % et 4,50 %) et échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2024	91 852 040 \$	96 661 933 \$

Au 31 mars 2020, la juste valeur des placements s'établit à 93 403 619 \$ (2019 : 96 958 201 \$).

10

Créances à recevoir

	2020	2019
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	4 218 442 \$	6 098 771 \$
Taxes à la consommation à recevoir	555 109	569 591
Intérêts courus	693 204	1 124 759
Avances aux municipalités dans le cadre du régime de compensation	609 500	-
Autres débiteurs	73 949	38 736
	6 150 204 \$	7 831 857 \$

11

Prêt

	2020	2019
Prêt avec une partie non liée portant intérêt au taux de 5,00 %, encaissable par un seul versement et échéant en novembre 2020	2 000 000 \$	- \$
	2 000 000 \$	- \$

12

Transferts à recevoir du gouvernement du Québec

	2020	2019
Droits spécifiques sur les pneus neufs	3 032 729 \$	3 717 663 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	765 941	2 064 706
	3 798 670 \$	5 782 369 \$

13

Charges à payer et frais courus

	2020	2019
Contributions non remboursables – programme des pneus	1 328 890 \$	1 631 900 \$
Fournisseurs et frais courus	3 138 090	3 834 019
Régime de compensation de la collective sélective	29 277	-
Traitements	947 967	724 304
Déductions à la source à payer	343 726	296 059
Dépôts sur contrat	25 500	34 750
	5 813 450 \$	6 521 032 \$

14

Revenus reportés

	2020			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	26 945 784 \$	26 268 510 \$	(29 030 523)\$	24 183 771 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	5 529 825	2 459 719	-	7 989 544
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	6 142 583	3 000 000	(5 079 973)	4 062 610
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	778 319	2 510 686	(27 748)	3 261 257
Contributions du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale et la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	3 242 319	3 684 303	(2 194 628)	4 731 994
	42 638 830 \$	37 923 218 \$	(36 332 872)\$	44 229 176 \$

	2019			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	28 911 231 \$	26 696 992 \$	(28 662 439)\$	26 945 784 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	3 388 284	2 141 541	-	5 529 825
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	7 390 005	2 834 399	(4 081 821)	6 142 583
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	-	1 795 551	(1 017 232)	778 319
Contributions du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale et la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	-	5 600 000	(2 357 681)	3 242 319
	39 689 520 \$	39 068 483 \$	(36 119 173)\$	42 638 830 \$

15

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

	2020	2019
Remboursement de consignes	10 506 820 \$	10 226 764 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	3 275 990	3 185 888
	13 782 810 \$	13 412 652 \$

16

Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 18 199 \$ de mobilier et équipements (2019 : 15 115 \$), 37 706 \$ d'équipements informatiques (2019 : 13 468 \$) et 9 363 \$ de logiciels (2019 : 10 187 \$), 27 035 \$ d'améliorations locatives (2019 : 0 \$) et pour 21 850 \$ de développement en cours (2019 : 180 650 \$). Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 0 \$ d'équipements informatiques (2019 : 143 815 \$), 3 622 \$ de mobilier et équipements (2019 : 89 807 \$) et 0 \$ de logiciel (2019 : 90 843 \$). Un montant de 74 264 \$ (2019 : 256 979 \$) des développements en cours a également été radié et un montant de 34 109 \$ a été mis à la dépense. Au cours de l'exercice 2019-2020, des développements informatiques pour un montant de 21 850 \$ (2019 : 796 227 \$) ont été mis en service.

En date du 31 mars 2020, le poste Fournisseurs et frais courus à payer inclut un montant de 16 676 \$ liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (2019 : 5 160 \$).

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	489 485 \$	(413 714) \$	75 771 \$
Équipements informatiques	799 752	(693 490)	106 262
Améliorations locatives	620 727	(586 416)	34 311
Logiciels	487 257	(474 622)	12 635
Développement informatique	1 729 992	(1 142 095)	587 897
	4 127 213 \$	(3 310 337) \$	816 876 \$

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	474 908 \$	(387 776)\$	87 132 \$
Équipements informatiques	762 046	(619 965)	142 081
Améliorations locatives	593 692	(577 907)	15 785
Logiciels	477 894	(444 854)	33 040
Développement informatique	1 708 142	(847 414)	860 728
Développement en cours	108 373	-	108 373
	4 125 055 \$	(2 877 916)\$	1 247 139 \$

17

Avantages sociaux futurs

→ RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisation pour certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 609 786 \$ (2019 : 546 369 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18

Excédent cumulé

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil d'administration a réservé une somme de 56 756 946 \$ pour des grands enjeux de sa planification stratégique ou programmes sous sa gouverne. Au cours de l'exercice, une portion de 2 633 277 \$ a été utilisée.

	2020				2019	
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent (déficit) de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	5 000 000 \$	- \$	(1 102 742)\$	- \$	3 897 258 \$	5 000 000 \$
Contenants de boissons	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000
Industries, commerces et institutions	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Visibilité et être la référence	5 000 000	-	(1 530 535)	-	3 469 465	5 000 000
Réduction à la source et économie circulaire	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Collecte sélective	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Pneus hors d'usage	21 756 946	-	-	-	21 756 946	21 756 946
TOTAL RÉSERVÉ	56 756 946	-	(2 633 277)	-	54 123 669	56 756 946
Non réservé	11 151 900	-	2 633 277 \$	(1 592 605)	12 192 572	11 151 900
TOTAL	67 908 846 \$	- \$	- \$	(1 592 605)\$	66 316 241 \$	67 908 846 \$

19

Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement

	2020	2019
Créances à recevoir	1 681 653 \$	454 070 \$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	1 983 699	7 874 989
Charges à payer et frais courus	(719 098)	227 509
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	(1 585 436)	(29 964)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants	370 158	622 446
Revenus reportés	37 923 218	39 068 483
Charges payées d'avance	(31 181)	13 144
	39 623 013 \$	48 230 677 \$

20

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

21

Obligations contractuelles et droits contractuels

→ OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par un bail pour la location de ses locaux administratifs.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2020. L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 mars 2023.

La Société s'est également engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. Elle s'est également engagée pour des aides financières dans le cadre du protocole entre la Société et le MELCC pour la gestion des matières résiduelles et pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation de la collecte sélective.

Le total des engagements au 31 mars 2020 pour les années subséquentes est de 14 158 691 \$, soit 962 240 \$ pour les baux, de 3 075 959 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et de 10 120 492 \$ pour les aides financières en lien avec la gestion des matières résiduelles (2019 : 1 563 783 \$ pour les baux, 1 385 882 \$ pour l'approvisionnement de biens et services 10 576 518 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aide financière
2021	452 820 \$	2 476 775 \$	9 258 354 \$
2022	250 865	559 184	862 138
2023	258 555	20 000	-
2024	-	20 000	-
	962 240 \$	3 075 959 \$	10 120 492 \$

→ DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le MELCC et le Fonds vert pour des aides financières en gestion de matières résiduelles.

	Contributions du MELCC	Contributions du Fonds vert
2021	23 950 000 \$	13 801 337 \$
2022	18 700 000	4 581 924
2023	-	306 058
	42 650 000 \$	18 689 319 \$

22

Éventualités

→ POURSUITES ET LITIGES

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction après consultation auprès de ses avocats, estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

23

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

→ RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de la politique de placements de la Société qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir. Plus précisément, la cote minimale pour les titres de marché doit être de catégorie « A » en tout temps, selon l'indice de Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's et Standard & Poor's (S&P), à l'exception des titres d'organismes municipaux du Québec pour lesquels cette cote minimale n'est pas exigée. De plus, l'ensemble des titres émis ou garantis par un même émetteur municipal ou par une institution bancaire ne peuvent représenter plus de 15% de la valeur du portefeuille.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

Le risque de crédit associé au solde du prêt correspond à l'exposition maximale. À la date de préparation des états financiers, la Société estime pouvoir récupérer la totalité du prêt en raison des faits connus actuels.

23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

→ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont payables dans les six mois suivant la fin de l'année financière. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

→ RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2020 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 450 611 \$ (2019 : 488 686 \$), respectivement.

Le prêt porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

24

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION
POUR L'EXERCICE 2019-2020

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'EXERCICE 2019-2020

Par sa mission et son mandat, RECYC-QUÉBEC amène le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. Elle favorise ainsi une société sans gaspillage et contribue activement à l'émergence d'un développement durable dans la société québécoise. Ses actions et l'influence qu'elle exerce sur les acteurs de la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, de même que sur ses partenaires et ses fournisseurs, lui permettent de se positionner comme un des acteurs incontournables du développement durable au Québec.

Engagée depuis 2009 dans une démarche structurée en matière de développement durable, RECYC-QUÉBEC poursuit la mise en œuvre de son [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#) (PADD), qui tient compte des seize principes de la Loi sur le développement durable en plus d'être en cohérence avec la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) (SGDD). Étant donné le prolongement de la SGDD, RECYC-QUÉBEC a repoussé d'un an l'échéance de son PADD. RECYC-QUÉBEC poursuivra ainsi la mise en œuvre des cinq actions de son PADD jusqu'au 31 mars 2021.

La contribution de RECYC-QUÉBEC en matière de développement durable s'étend bien au-delà des actions qu'elle mène dans le cadre de la mise en œuvre de son PADD. Dans le cadre de l'adoption du Plan stratégique 2017-2022 de RECYC-QUÉBEC, une analyse réalisée en 2019-2020 a permis de documenter la [Contribution de RECYC-QUÉBEC à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#).

Comme chaque année, RECYC-QUÉBEC rend compte de l'état d'avancement de son plan d'action dans son rapport annuel. Ainsi, les initiatives réalisées dans le cadre du PADD au cours du dernier exercice sont présentées dans les pages qui suivent. RECYC-QUÉBEC a également précisé certains indicateurs et certaines échéances.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION

1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un plan de gestion écoresponsable est mis en œuvre progressivement et touche les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacements des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, ainsi que marchés publics.

Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible de l'action et échéance	Résultat
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable	100% des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre à l'échéance du PADD	55 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre

ACTION

1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

Réalisations :

Activités courantes de gestion administrative

- Utilisation du babillard électronique pour le transfert de matériel excédentaire (ex. : téléphones);
- Mise en ligne d'un portail de gestion du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage;
- Déploiement d'une nouvelle procédure d'approbation des contenants consignés sans papier et sans envoi postal;
- Déploiement d'un système électronique de demande de remboursement des frais et dépenses;
- Mise en place d'un catalogue de fournitures de bureau incluant une vaste gamme de produits écoresponsables issus du réemploi, à contenu recyclé et rechargeables;
- Mise en chantier d'un projet de vitrine de gestion des matières résiduelles.

Transport et déplacements des employés

- Réalisation de la campagne annuelle Bécyc-Québec;
- Identification de coordonnateurs vélo pour Montréal et Québec (formellement, avec identifiant au bureau);
- Identification de mécanos pour effectuer des réparations mineures à Montréal et Québec;
- Diffusion d'information sur l'intranet concernant l'utilisation du vélo, les installations disponibles, etc. (ex. : fiche d'information sur le vélo);
- Participation au Mois du vélo (ex. : 41 % de participation au Défi, communications internes, midi-conférence avec Cyclo Nord-Sud);
- Mise en place d'une offre promotionnelle pour l'abonnement à BIXI;
- Offre de trousse de réparation de vélo;
- Participation aux pôles sur la mobilité durable du Bureau de coordination du développement durable (BCDD);
- Partage d'informations sur le festival Go vélo/la fêria du vélo;
- Participation à une activité Vision vélo 2025;
- Participation au Défi sans auto solo (ex. : campagne de sensibilisation ambassadeurs, communication sur les réseaux sociaux);
- Réalisation d'une fiche d'information sur les transports alternatifs à l'auto solo;
- Formation des inspecteurs à l'écoconduite;
- Location d'un véhicule corporatif électrique pour les activités d'inspection.

Bâtiments et infrastructures

- S.o.

Technologies de l'information et des communications

- Maximisation de la période d'utilisation du matériel au-delà de la garantie du fabricant et jusqu'à sa fin de vie réelle;
- Achat de matériel certifié EPEAT Argent ou plus élevé.

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- Décision mettant fin à l'achat de produits promotionnels.

Marchés publics

- Adoption de critères d'approvisionnement responsable applicables aux contrats de gré à gré;
- Adhésion à l'initiative « L'économie sociale, j'achète! ».

ACTION

2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC améliorera l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible de l'action et échéance	Résultat
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 31 mars 2021	Processus décisionnels non formellement ciblés*

* L'identification des processus décisionnels pour lesquels un mécanisme de prise en compte des principes de développement durable devrait être prévu a été amorcée en 2019-2020. RECYC-QUÉBEC devrait donc être capable de mesurer le degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels dès 2020-2021.

Réalisations :

- Prise en compte des principes dans le cadre de l'élaboration des critères d'approvisionnement responsable applicables aux contrats de gré à gré;
- Prise en compte des principes dans le cadre du renouvellement du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage;
- Arrimage des objectifs du Plan stratégique 2017-2022 de RECYC-QUÉBEC aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 permettant d'établir la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs de la Stratégie;
- Participation au Groupe interministériel de travail sur la formation et les outils de prise en compte des principes de développement durable;
- Prise en compte des principes lors de l'élaboration des cadres normatifs de tout nouveau programme d'aide financière.

ACTION

3

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Parallèlement, RECYC-QUÉBEC souhaite soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible de l'action et échéance	Résultat
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Au moins une activité en lien avec la culture par année	2 activités en 2019-2020

Réalisations :

- Soutien à des événements qui associent la gestion des matières résiduelles à l'art ou à des événements à caractère culturel par le biais de commandites;
- Adoption de la Politique linguistique privilégiant l'emploi et la qualité du français et visant à assurer sa primauté dans ses activités permettant à RECYC-QUÉBEC de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

ACTION

4

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

La mission et le mandat de RECYC-QUÉBEC l'amènent à encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et à accompagner ses partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables. Avec cette action, RECYC-QUÉBEC vise à mettre en valeur ses programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci est l'occasion de mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et de l'économie sociale.

En plus d'être en lien avec le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateurs	Cibles de l'action et échéances	Résultats
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année	12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année	18 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2019-2020
	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs par année	Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs par année	3 nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs en 2019-2020
	Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année	100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année	252 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2019-2020*

* Des 252 nouvelles attestations décernées en 2019-2020 par le programme ICI on recycle +, 109 attestations provenaient d'une même chaîne commerciale.

Réalisations :

1. INITIATIVES VISANT À APPUYER NOS PARTENAIRES ET CLIENTS

Réduction à la source

- Mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les tasses et la vaisselle réutilisables;
- Octroi de soutien financier au projet de gobelets réutilisables La Tasse pour les boissons pour emporter;
- Soutien à la mise en place d'un centre de distribution pour des épicerie zéro déchet;
- Mise en place d'un partenariat avec Ricardo média sur la réduction du gaspillage alimentaire;
- Participation au chantier gouvernemental sur la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire.

ACTION

4

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

Économie circulaire

- Signature d'une entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) afin de combiner et coordonner nos actions pour nos clientèles communes;
- Appui à la Chaire de recherche en écologie industrielle et territoriale pour une période de cinq ans;
- Lancement d'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire afin d'encourager les projets de symbioses industrielles et d'autres stratégies d'économie circulaire sur les territoires;
- Appui à la plateforme web Québec Circulaire pour la diffusion des meilleures pratiques, outils et ressources en économie circulaire;
- Participation au comité miroir canadien pour la mise en place d'une norme ISO en économie circulaire;
- Appui principal à quatre éditions du [MOOC « Économie circulaire : une transition incontournable » de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire \(Institut EDDEC\)](#);
- Participation au comité des partenaires du projet Économie sociale et économie circulaire : potentiels de synergie et modèles d'affaires porteurs.

Aide financière

- Lancement de deux programmes d'aide financière (l'un pour soutenir les centres de tri et l'autre pour développer les débouchés et les innovations technologiques) et de deux appels de propositions (l'un visant les plastiques à usage unique et l'autre les résidus de gypse et les résidus fins) afin d'améliorer les débouchés, la capacité de traitement, la qualité de la matière et la réduction à la source.

Partenariats et autres réalisations

- Participation au comité avisier de la certification CPE durable d'ENVironnement JEUnesse;
- Réalisation d'une étude sur l'impact des rejets atmosphériques de l'incorporation de bardeaux d'asphalte dans les procédés de fabrication d'asphalte;
- Financement du [Guide pour la planification et la gérance de chantier - La réduction à la source des matériaux et résidus de construction](#);
- Financement du [Guide des meilleures pratiques de valorisation du bois de CRD en centre de tri](#);
- Financement d'un projet de tri à la source du gypse sur les chantiers de construction, rénovation et démolition.

2. INITIATIVES VISANT À APPUYER NOS FOURNISSEURS

- Réalisation d'essais routiers de pneus remoulés et de pneus neufs en collaboration avec le magazine Protégez-Vous;
- Lancement d'un appel de propositions pour l'implantation d'équipements pour le traitement de pneus de chariots élévateurs;
- Lancement d'un programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

ACTION

5

Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC poursuit cette volonté d'accompagner les organismes municipaux pour l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles. Ceci inclut l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et la reconnaissance de la performance.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateurs	Cibles de l'action et échéances	Résultats
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année	3 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année	5 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2019-2020
	Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro par année	10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro par année	26 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro en 2019-2020

Réalisations :

- Réalisation d'une tournée de formations régionales sur les matières organiques (cinq formations dans cinq régions du Québec);
- Publication du Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR et de la grille d'analyse de conformité des PGMR;
- Partenariat avec Réseau Environnement pour la réalisation d'un pilote et la mise en place du programme GMR Pro visant à reconnaître la performance des municipalités québécoises en termes de gestion des matières résiduelles;
- Développement d'outils de communication pour l'implantation de la collecte des matières organiques dans les municipalités (ex. : campagne La vie en brun qui propose un plan de communication, des outils d'implantation et du matériel d'information et de sensibilisation);
- Optimisation du portail de déclaration municipal pour la compensation des sommes liées aux services de collecte sélective des matières recyclables.



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais/1 800 807-0678
Région de Montréal/514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



Titre : Rapport annuel 2019-2020
ISBN : 978-2-550-87591-8 (PDF)

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel 2019-2020 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

